

# LE SOCIALISTE

## de Roubaix - Tourcoing



**ABONNEMENTS**

Trois mois	Six mois	Un an
4 fr. 50	8 fr.	16 fr.
5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmont, 12, TOURCOING.  
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

**ANNONCES**  
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.  
A TOURCOING, 12, Rue Desarmont.  
A LILLE, 28, Rue de Fives.

### INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

**LA LISTE DES 104**  
Paris, 30 décembre.  
La France publie un grand nombre de protestations de sénateurs et de députés portées sur la liste des 104. Nous ne jugeons plus à propos d'en continuer la série.  
Dans son article de tête, M. Dudouyt (Aube), déclare que M. de Colleville ne lui avait pas dit tenir sa liste de M. Vitrac-Desroziers sans qu'il ajoute avec cancéur M. Aubé, j'aurais eu de la méfiance.  
M. Bonnetier, interviewé par un rédacteur du Jour, rejette à son tour sur MM. de Colleville et Aubé la responsabilité de la publication de la fameuse liste. Il reconnaît avoir été mêlé aux négociations, mais ignore, dit-il, que la liste vint de M. Vitrac-Desroziers.  
M. de Colleville se portait garant de son authenticité.

### MESURES CONTRE LA PRESSE

Paris, 30 décembre.  
La publication de la liste des 104 ayant amené quelques journaux panamistes à demander l'aggravation de la loi sur la presse, notre confrère le Jour leur répond en ces termes :  
« La loi de 1881, dit le Jour, fournit tous les moyens de se défendre. Légiférer à nouveau serait un pléonasmus manifeste et j'ajoute un pléonasmus des plus vicieux, car l'opinion publique ne manquerait pas de voir dans le vote d'une loi absolument inutile en soi pour punir les auteurs de scandales ainsi qu'on vient de le démontrer, une tentative bien caractérisée d'étouffement, une sorte de coup d'Etat parlementaire destiné à rassurer et à sauver ceux qui ont quelque chose à craindre.  
Or, une tentative d'étouffement n'est pas réalisable. Le gouvernement serait le premier à s'y opposer de toutes ses forces et si quelques-uns s'imaginaient que la publication d'une pièce accusatrice reconnue manifestement fautive peut servir à escamoter les véritables culpabilités, ils se trompent du tout au tout. La confusion qu'on voudrait créer ne s'établira pas ».

### NOUVELLES D'INDO-CHINE

Paris, 30 décembre.  
Un télégramme adressé d'Hanoi par le secrétaire-général de l'Indo-Chine faisant l'intérieur du gouverneur général au ministre des colonies, représente la situation comme bonne au Tonkin et en Annam.  
La colonne de police organisée par le gouvernement annamite à ses frais pour la pacification du Yen-Sché, poursuit ses opérations avec succès. Elle vient d'annoncer la soumission de Trach, chef rebelle des plus influents.  
Un deuxième chef, Pham-ding-Hong, s'est enfui avec des débris de sa bande au Laos, où il est actuellement poursuivi.  
Nous sommes assez avertis pour nous méfier de cet optimisme officiel.

### TARIFS DES CANIERS

Washington, 30 décembre.  
La Chambre des Etats-Unis a adopté avant-hier 23 décembre par 305 voix contre 81, le projet de loi portant augmentation des taxes douanières présenté par la commission des votes et des impôts.  
Si, après un vote favorable du Sénat, ce projet était ratifié par le président des Etats-Unis, et ces deux hypothèses se réalisent, les tarifs Mac-Kinley sur les laines se trouveraient remis en vigueur avec réduction toutefois des deux cinquièmes des droits sur les deux premières classes.  
Les droits spécifiques du tarif Mac-Kinley sur les laines seraient intégralement rétablis sur les tapis, mais réduits de deux cinquièmes pour les autres articles et viendraient s'ajouter à la taxe ad valorem du tarif.

### RETOUR DU TONKIN

Toulon, 30 décembre.  
Le Bien-Hoa vient d'arriver à Toulon, avec 381 passagers, dont 74 équipages de la flotte, 57 de l'infanterie de marine, deux décès depuis Port-Saïd. Le Bien-Hoa arrive du Tonkin avec escale à Saigon.

### DANS LA MARINE

Paris, 30 décembre.  
Par décision ministérielle du 30 décembre 1895, le général de division Derrocagaix, disponible, est nommé membre des comités techniques de l'infanterie et de cavalerie en remplacement du général de division Faure-Bigot, appelé au commandement de la 27<sup>e</sup> division d'infanterie à Grenoble.  
Paris, 30 décembre.  
Plusieurs journaux ont annoncé comme très prochaine la création d'une école de sous-officiers de la marine sur le modèle de l'école d'infanterie de Saint-Maixent, et qui permettrait ainsi l'accès au grade d'officier d'excellents manœuvres auxquel l'avancement est presque complètement fermé par les institutions surannées toujours en vigueur.  
Malheureusement, d'après renseignements, ce projet intéressant rencontre d'assez grosses difficultés.  
Le conseil supérieur de la marine, que

cette réforme égalitaire effraie, n'entend pas que les seconds-maitres (sergents) puissent être admis à l'école; il limite aux premiers-maitres seulement le choix des candidats.  
Or, avec ce système, il faudrait 10 à 12 ans de service et d'école à un engagé volontaire ou à une recrue de la marine pour obtenir l'épaulette, tandis qu'un sous-officier de l'armée de terre peut facilement arriver au même résultat en cinq années.  
M. Lockroy voudra-t-il, sur ce point, entrer en lutte avec les « archevêques » de son département?

### LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 30 décembre.  
Dans un article, le Don Marzio disait hier que Ménélik n'ayant pas remboursé à l'Italie, l'emprunt de quatre millions qui fut une des clauses du traité d'Ucciolo, en 1889, l'Italie allait, non déplaçable, la France, mettre la main sur les douanes du Harrar et au besoin appuyer par la force cette opération dans cette contrée.  
En réponse à cet article belliqueux, on rappelle aujourd'hui que la négus s'étant aperçu de la différence des textes italien et abyssin du traité d'Ucciolo, hâta, pour dénoncer le traité, les remboursements de l'emprunt, si bien que dès 1891, anticipant sur la date inscrite au traité, Ménélik effectua le dernier remboursement.  
Il se confirme que la négus est prêt à traiter à des conditions honorables avec l'Italie, mais il déclare qu'il luttera jusqu'à la mort pour son indépendance.  
On prépare l'envoi d'un nouveau corps de troupes de 10,000 hommes.

### ACCIDENT DE CHASSE

Laval, 30 décembre.  
Un jeune homme de vingt-quatre ans, dont la famille habite Saco, dans la Mayenne, M. Jean d'Ozouville, vient d'être victime d'un accident de chasse.  
Il chassait en compagnie de M. de l'Estouffillon, fils du conseiller général du canton de Guer (Morbihan), quand ce dernier, qui descendait le ravin d'un talus, ayant glissé, s'appuya sur son fusil dont une gâchette rencontra un objet résistant qui lui partit le coup.  
M. d'Ozouville, debout sur le talus, fut atteint et vint de succomber après deux jours d'atroces souffrances.  
(Voir en Dernière Heure.)

### BULLETIN DU JOUR

#### UN BILAN

Le Parlement s'est séparé samedi soir après avoir voté en temps normal le budget de 1896. Voilà donc sénateurs et députés en vacances jusqu'au 14 janvier.  
La session qui vient de finir mérite un examen rapide.  
Ouverte le 23 octobre, elle a débuté par deux interpellations : celle de notre collaborateur et ami Jaurès sur la grève de Carmaux et celle de Rouanet sur l'affaire des Cloenins de fer du Sud.  
Le ministère Ribot sortit indemne de la première, mais il succomba à la suite de la seconde, dans la séance du 23 octobre. La crise ministérielle ne fut pas de longue durée : huit jours après la chute du cabinet Ribot, le cabinet Bourgeois se présentait devant le Parlement.  
En ces deux derniers mois la Chambre a tenu quarante-six séances qui ont été principalement occupées à la réforme des droits de succession et au vote du budget de 1896 — travaux auxquels nous amis du groupe socialiste, notamment Jules Guesde, Jaurès, Millerand, Chauvin, Rouanet, ont pris la large part que l'on sait.  
La Chambre a été saisie de treize interpellations dont les plus importantes — en dehors des deux que nous avons citées — ont été les interpellations de M. Julien Dumais sur la loi contre les menées anarchistes ; de M. Barthou sur l'arrestation d'Arton ; de M. Cucco d'Ornano sur la révision de la Constitution ; et de M. Vigné d'Octon sur l'expédition de Madagascar ; enfin, la dernière en date, du citoyen Vianini et de Marcel Habert sur le scandale des Phosphates.  
Le ministère Bourgeois, bénéficiant de la large trêve que lui a accordée le parti socialiste, a réuni chaque fois des majorités considérables.  
Trois projets de loi importants ont été soumis à la Chambre : le projet sur les incompatibilités parlementaires, le projet relatif à l'exposition de 1900 et le projet tendant à la création des Universités.  
Le Sénat, lui, a tenu 34 séances. Il a discuté notamment les lois sur les accidents de travail, sur les caisses de retraites, sur la séparation de corps et a terminé par le vote du budget.  
Il n'a discuté qu'une interpellation, celle de M. Blevier sur le crédit foncier.  
Enfin, deux grandes commissions ont été nommées pour examiner : l'une la réforme du régime des boissons, l'autre la réforme du droit de succession ; seule, la première a terminé ses travaux.  
Le budget de 1896, élaboré par le cabinet Ribot, ne contient aucune réforme, aucune idée générale, aussi les socialistes se sont-ils refusés à le voter dans son ensemble.  
Voilà le bilan des travaux parlementaires pendant la session qui vient de finir. Espérons que le ministère Bourgeois se fera un devoir, dès la rouverture des Chambres, de réaliser les promesses de sa déclaration.  
Les socialistes seront d'ailleurs là pour lui rappeler.

G. SIAUVE-EVAUSY.

### LES GRÈVES D'HALLUIN

#### Impuissance Opportuniste

Depuis plusieurs semaines, cinq cents ouvriers tisseurs d'Halluin, en désaccord avec leurs employeurs sur les conditions de leur travail, ont déserté les ateliers, et rien encore ne permet d'entrevoir comment se terminera le conflit.  
Tout a été tenté, du côté des ouvriers, pour amener une entente, pour aboutir à une solution conciliatrice. Le patron a tout repoussé. L'arbitrage qui lui était proposé n'a pas trouvé grâce à ses yeux, et, dans sa morgue insolente, il refuse même de recevoir les délégués de ceux qui ont édifié sa fortune.

C'est son droit, nous dit-on. Assurément, au sens légal du mot, c'est son droit, et aucune intervention légale ne peut l'obliger à faire cesser l'état de choses qui aboutit à la misère par la faim et le froid de quinze cents êtres humains.  
Et, cependant, cette grève se présente dans des conditions telles que ceux-là même qui, par leur situation ou la nature de leur esprit, sont le moins enclins à s'intéresser aux ouvriers révoltés, — les obligés de reconnaître le bien fondé des réclamations des tisseurs d'Halluin.

Presque tous les patrons — peut-être pourrions-nous dire tous les patrons qui connaissent les conditions de l'industrie textile, blâment très hautement la conduite de l'industriel qui, ayant profité pendant quinze années des salaires les plus bas qui soient connus, refuse aujourd'hui d'examiner des revendications dont le but est d'obtenir de lui des salaires égaux à ceux payés par les autres industriels, ses concurrents. Jamais l'on n'a vu, croyons-nous, pareille unanimité dans la réprobation.

D'autre part, un député qui n'est certes pas suspect d'être un fauteur de grèves et de désordres, — ces épithètes si généreusement accordées aux députés socialistes, sans doute parce qu'ils sont les seuls à préconiser un ordre social qui rendra inutiles tous les mouvements grévistes — le député de Tourcoing, M. Dron, a reconnu lui-même que « les salaires ne pouvaient rester, dans cette commune, à leur taux primitif, et que la lutte engagée avait pour but d'amener ces salaires à un taux plus en rapport avec le coût présent de la vie à Halluin ».

Dans le cas qui nous occupe, on peut donc, sans être accusé de parti pris, déclarer la cause des ouvriers aussi bonne que celle du patron est détestable ; on peut dire que la justice et la vérité sont du côté des grévistes, tandis que la conduite de leur employeur est injuste, inhumaine et odieuse.  
Voilà la situation à Halluin.  
Et puis ? Que va faire pour ces malheureux, la République dont nous jouissons ?

Dans la plupart des mouvements grévistes, les ouvriers, fatigués de lutter sans appui ni soutien, font appel, au bout de quelques semaines, à leurs défenseurs naturels, aux élus et aux organisations socialistes. Et ceux-ci, qui n'ont ni désir, ni encouragement à la grève, répondent à cet appel, parce que c'est leur devoir, et parce qu'ils trouvent dans ces milieux ramifiés par la révolte, un merveilleux terrain pour l'ensemencement des idées de justice et d'émancipation sociale.

Mais aussitôt les autorités prennent prétexte de cette « immixtion des politiciens socialistes » pour mettre au service du patronat toutes les forces de la police, de l'armée et de la magistrature. Les arrestations se multiplient, les condamnations tombent comme grêle sur ceux qu'on appelle « les meneurs » et le troupeau ouvrier, privé de ses éléments les plus résistants, est trop heureux de subir à nouveau le joug qu'il avait voulu secouer.  
Et la presse bien pensante, opportuniste ou conservatrice, voltairienne ou cléricalle de s'écrier alors : que l'échec des travailleurs provient du caractère socialiste, donné à leurs revendications ; que le résultat aurait été tout autre si la grève s'était maintenue sur le terrain des revendications corporatives ; que le succès de la cause avait été compromis par les violences et les provocations qui avaient écarté les sympathies et les souhaits de l'opinion publique ; et que les pouvoirs publics n'avaient pu manifester tout l'intérêt porté par eux à la cause ouvrière, sous peine d'être accusés de céder aux audacieuses mises en demeure d'une poignée d'agitateurs.  
Avons-nous assez lu et entendu ces couplets et ces refrains-lors de la grève du Pas-de-Calais ? Et encore, à l'heure

qu'on se les propose, on s'est sur l'arbitrage obligatoire et sur la fixation d'un minimum de salaire.  
Et qu'ils se tournent résolument vers le socialisme, dont les solutions transitoires peuvent seules adoucir leurs misères présentes en attendant que, par le retour à la collectivité des moyens de production arrachés à l'appropriation privée, il mette définitivement fin à l'exploitation odieuse dont les grèves d'Halluin nous apportent un nouvel exemple.

Ed. DELESALLE.  
**FIN D'ANNÉE**  
A cette époque de l'année  
La ville tout illuminée  
Est comme un phare étincelant :  
Chaque maison, du bas au faite,  
Prend à nos yeux un air de fête,  
C'est l'époque du nouvel an.

Dans les rues profondes que bordent  
La ligne des trottoirs, s'abandonne  
Joyeusement des gens costus  
Battant du pied les pavés lisses.  
Ils se serrent dans leurs pelisses,  
Ou dans leurs épaïs pardessus.

Devant les comptoirs de boutiques  
Passent de nombreux pratiques  
S'étourdissant de leurs caquets.  
Elles ont mis tout au pillage  
Puis entraînent dans leur sillage  
Les commis portant les paquets.

Regardez, que de marchandises !  
Ici des vins, des fraises ;  
Là des tissus chauds et soyeux ;  
Un peu plus loin des victuailles ;  
Viandes, poissons, gibier, volailles,  
Qui vous rejoignent les yeux.

Et devant ces produits sans nombre,  
Le pauvre pauvre regard sans fin ;  
Et son front qui se décolore  
Deviens, hélas, plus pâle encore :  
Le malheureux a froid et faim.  
JACQUES GUEUX.

### UN SCANDALE ALLEMAND

(D'un correspondant)  
Berlin 30 décembre.  
L'arrestation de M. de Hammerstein, l'ancien directeur de la Gazette de la Croix, un des soutiens du parti conservateur allemand, qui se cachait à Athènes, sous le nom de Harbart, a produit une émotion considérable.  
Le commissaire Wolff recherchait Hammerstein depuis sa fuite. Revenu dernièrement à Berlin, il était à Schindlerhof, l'ancien directeur de la Gazette de la Croix, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Athènes, où Hammerstein avait été reconnu par les membres de la légation d'Allemagne. Le gouvernement allemand obtint du gouvernement hellénique l'expulsion de Hammerstein, que le commissaire Wolff guettait à bord d'un navire à destination de Brindisi.  
L'arrestation sera notifiée aux autorités italiennes qui accorderont l'extradition à cause de la confiance complot et des abus de confiance commis par l'inculpé.  
Une grande consternation règne dans le parti conservateur. Le prochain procès sera gros de surprises désagréables pour l'extrême-Droite.

Berlin, 30 décembre.  
La plupart des journaux félicitent le gouvernement de l'arrestation de M. Hammerstein.  
Le Vorwärts dit que le dernier chapitre de la vie de cet aventurier sera un coup terrible pour le parti réactionnaire.  
Les plus vieux nobles de la noblesse prussienne seront obligés de témoigner contre M. de Hammerstein qui se défendra sans les moindres égards.  
Le vaillant journal socialiste réserve ses documents pour plus tard.  
L'instruction demandera du temps, car elle devra forcément s'étendre jusqu'à la foule de faits isolés et le juge d'instruction devra entendre un nombre invraisemblable de témoins.

### UNE RÉFORME URGENTE

(D'un correspondant)  
Paris, 30 décembre.  
Le gouvernement se propose, dit-on, d'accéder au vœu du Congrès pénitentiaire qui s'est réuni récemment et de modifier la législation existante quant à la limite d'âge de la minorité pénale.  
Cette minorité se prolonge actuellement jusqu'à seize ans, c'est-à-dire que si un enfant de moins de seize ans commet un délit, le tribunal l'acquitte comme irresponsable, mais ordonne son internement dans une maison de correction jusqu'à vingt ans révolus. On voudrait étendre jusqu'à dix-huit ans le bénéfice de cette immunité relative, c'est-à-dire n'envoyer dans les prisons ordinaires que les jeunes gens ayant plus de dix-huit ans.  
Des hommes qui se sont acquis une autorité spéciale en ces matières, deux juges, entre autres, qui sont connus pour leur clairvoyance au point de vue social et Bonjean, sont les partisans de ce projet de modification de nos prescriptions pénales. Le motif qui les a déterminés à se prononcer dans ce sens est que tout adolescent qui entre, fût-ce pour quelques mois, fût-ce, prétend-on, pour quelques jours, dans une maison centrale ou dans un pénitencier, est moralement perdu, et d'une façon irrévocable.

### CHRONIQUE

#### UNE VILLE SOUS TERRE

Les journaux ont reproduit, ces jours-ci, par un médécim polonais à une Revue médicale le récit de l'agression de l'exacte population des mineurs de Wisliczka. Ils sont plus intéressants, c'est que ces mineurs, leur tâche finie, ne remontent pas tous à la lumière du jour, mais passent réellement leur existence sous terre. Et il y a là, en vérité, une chose qui semble un peu fantastique.  
Une ville, une vraie ville s'est fondée à une profondeur de trois cent quarante mètres.  
Elle a ses rues, ses maisons, son Hôtel-de-Ville, ses salles de réunion, — voire son théâtre, où se donnent des représentations, en certains jours de fête. Elle est éclairée à l'électricité.  
Les mineurs ont trouvé plus commode de s'installer à portée même de leur travail.  
Il faut dire que ces mines sont des mines de sol, parfaitement sèches, sans aucune vapeur, ni humidité, et d'une grandeur incomparable. Il en est d'autres en Espagne et en Angleterre, mais qui ne s'approchent point de celles-là.  
Exploitées depuis des siècles, elles sont inépuisables, et on n'en connaît point encore toutes les parties. On peut supposer qu'elles s'étendent dans toute la largeur des Carpates, de la Vistule au Danube.  
Un médécim, émit naguère une théorie fameuse. Le sel était, pour lui, une panacée capable de guérir tous les maux. Du moins peut-on admettre que le sel fait vivre vieux, car parmi les mineurs de Wisliczka, il y a beaucoup de gens âgés.

Il ne faut rien exagérer, d'ailleurs, et c'est une pure légende que la tradition qui conte que, depuis plusieurs générations, certaines familles ne sont jamais remontées à la surface du sol. Ce serait bien peu de curiosité, d'autant que, avec les appareils modernes, il ne faut que quelques minutes pour être en communication avec le dehors par l'un des onze puits des mines. Le fait reste assez curieux d'une population ouvrière s'accommodant de cette existence souterraine, au point de n'aller respirer l'air libre que rarement. Au reste, tous les mineurs de Wisliczka ne demeurent pas sous terre.

Je parlais de vastes proportions de ces mines. A tout voir et tout visiter, a écrit M. Grad, on a calculé qu'il faudrait passer dans ces lieux cinq semaines en marchant huit heures par jour. Ceci donne une idée de l'espace qu'ont à leur disposition les habitants volontaires de ces entrailles du sol.  
Les mines se divisent en trois étages, c'est-à-dire en trois subdivisions en quantité de galeries et d'arcades soutenus par d'énormes piliers de sol. Aux deux étages supérieurs on trouve des masses de sel dans des couches de craie, de gypse ; c'est le sel gris, le sel commun. Plus bas, au dernier étage, c'est le sel pur, compact, cristallin : sa dureté, égale celle de la pierre, oblige les mineurs à se servir de pioches et de haches pour le couper, avec beaucoup de peine, en grès qui pèsent donc plusieurs tonnes.

Le règne dans ces trois étages a un bruit perpétuel de chevaux, de charrettes, de machines. Qu'on songe que la production moyenne est d'un million de quintaux.  
Le spectacle est prodigieux quand, à l'occasion de la visite de quelque illustre voyageur, on illumine toutes les galeries. Ces voûtes, ces galeries resplendissent alors comme des diamants. On dirait la réalisation magique d'un rêve d'Orient d'un palais enchanté des Mille et une Nuits.

Un second étage se trouve un lac, formé par les infiltrations de l'eau dans l'épaisseur de la saline. Il a plus de 200 mètres de long.  
C'est sur ses bords que se trouve le plus ancien monument des mines de Wisliczka, la chapelle de Saint-Antoine.  
Tout y est en sel, et on raconte que les visiteurs incrédules sont invités à s'en convaincre en... goûtant l'édifice.  
La construction de cette chapelle date de 1688. C'est un autre étonnement de l'époque. Sur les côtés se trouvent les statues de saint Antoine et de saint Clément. Sur les marches de l'autel, deux moines agenouillés. En face de l'entrée, on voit une chaire, avec les statues de saint Pierre et de saint Paul.  
Statues, colonnes, autels sont taillés dans le sel et se maintiennent en parfait état de conservation depuis plus de deux siècles. Si l'on place des flambeaux derrière ces colonnes et ces statues, la lumière devient visible à travers le sel transparent.

Ces mines de Wisliczka rappellent un curieux souvenir historique. En 1802, Soufflot y tint son quartier général pendant trois jours. On montre la salle où il eut la fantaisie de donner un bal aux officiers de son armée, avant de les mener au feu. Ce dut être, certes, un bal original ! A cette salle on accède par des degrés, toujours taillés dans le sel, qui à la grandeur de la commodité de l'escalier d'un palais, dans la partie supérieure actuelle, il s'en faut que cette commodité se retrouve partout, et au contraire on ne peut s'avancer, à moins d'une grande expérience, qu'avec une extrême prudence au milieu des pentes rapides, au bout desquelles se trouve quelque abîme.  
La vie des mineurs de Wisliczka, en ses dehors des conditions normales, devrait sentir quelque romanesque. Il faut laisser aux faiseurs de calembours faciles ce trait qu'un tel roman ne manquerait pas de « sel ». Mais en vérité, on n'a sur ces mines que des notes de voyageurs. Il semble que l'existence morale de ces travailleurs qui se sont débattus de la lumière réelle, vaudrait le peine d'une étude attentive.  
VALENSO